

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat régional centre-est
snpespjjcentreest@mailo.com

A Grenoble, le 25 septembre 2024

Jeudi 19 septembre, nous appelions les collègues à se mettre en grève en intersyndicale (SNPESPJJ/FSU, la CGT-PJJ, la CFDT et l'UNSA-PJJ).

Le SNPES-PJJ/FSU organisait des manifestations à Clermont-Ferrand et Saint Etienne et en intersyndicale avec la CGT-PJJ à Lyon. Comme dans toute la France où de nombreuses manifestations se déroulaient, la mobilisation en Auvergne Rhône Alpes fut une réussite.

A Lyon, une soixantaine de personnes, collègues, magistrats, avocats, députés se retrouvaient devant le parvis du tribunal afin de marquer leur mécontentement, porter leur soutien et espérer que la DPJJ redonne les moyens aux structures éducatives de fonctionner. Des prises de paroles fortes résonnèrent à l'entrée du tribunal, alors que les médias s'étaient déplacés en nombre pour couvrir l'évènement.

Une marche était programmée jusqu'à la direction régionale de la PJJ et c'est 20 personnel.le.s de la PJJ qui se présentaient devant Mme LESTRADE afin de lui renvoyer combien la situation est inacceptable.

Mme LESTRADE, ainsi que son nouveau directeur des ressources humaine recevaient la délégation et chacun.e a pu s'exprimer.

La directrice Régional nous informait que la situation avait évoluée depuis le 29 aout. En septembre, elle recevait un nouveau plafond d'emploi, qui revenait à hauteur de celui dont elle disposait avant la coupe budgétaire. Ainsi, elle peut de nouveau ouvrir au recrutement tous les postes vacants ciblés après les mobilités et les postes pourvus par les sortants d'école. Ces contrats seront proposés pour une durée allant du 15 octobre 2024 au 31 aout 2025.

Mme LESTRADE nous informait avoir demandé à ce que toutes les personnes qui s'étaient engagées cet été pour une embauche sur laquelle l'administration était revenue ont été contactée et se sont vues proposer un nouveau contrat.

Si nous devons considérer le « rétablissement » du plafond d'emploi comme une victoire pour la mobilisation, nous devons aussi avoir conscience des dégâts que la période aura occasionné. Sur le plan humain, les conséquences persisteront pour des collègues abimés par cette expérience, sur le

plan des ressources humaines, alors qu'il était déjà difficile d'attirer des professionnel.le.s à s'engager à la PJJ, il faudra plus que le plafond d'emploi et s'appliquer à donner du sens à nos missions. La PJJ doit s'engager dans une dynamique où la protection des jeunes et des familles pris en charge est le cœur de sa préoccupation et se donner les moyens de cette mission.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à la plus grande vigilance concernant le plafond d'emploi que recevra la DIR centre est en janvier 2025 et continue à appeler un plan d'urgence à la PJJ.

Nous appelons les personnels à se rassembler et à s'organiser le 3 octobre avec l'intersyndicale au plus près des services afin de construire les actions et les manifestations sur tous les territoires.

Le secrétariat régional du SNPESPJJ/FSU Centre-Est.

